

73191
Code INSEE

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le 03 avril 2026
ID : 073-217301910-20260331-21100_BS_2026-BF

COMMUNE DE NOVALAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL 21100
CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
2026/03/31/6

Date de la séance : 31.03.2026
Date de la convocation : 26.03.2026

Nombre de membres en exercices : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 19

Présents : AUBERT Charlène - CHARPINE François – DAMIAN-TISSOT Nathan – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs – FOREST Christelle — GAY-LANCERMIN Maxime - MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure – PECH Nathalie – PERRET Mélanie - PLOUZEAU Alain – SELMAN David - TAIN Daniel – TAVEL Claudine - VAN WONTERGHEM Benjamin - WADOWIAK Monika – WROBEL David.

Pouvoirs : CORMIER Olivier à PECH Nathalie.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article R.2311-9,

Considérant que la réalisation des travaux de réhabilitation énergétique et de restructuration de la salle polyvalente s'étale sur plusieurs exercices comptables,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Claudine TAVEL, Maire, après en avoir délibéré,

Décide la création d'une autorisation de programme libellée 761-SALPO_REHAB d'un montant de 2 671 775 €.

Décide de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon suivante :

	Autorisation de Programme	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028
761 - SALPO_REHAB	2 671 775 €	1 068 800 €	1 469 385 € €	133 590 €

Dit que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées ; leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires réglementaires dédiées.

Pour :19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Charlène AUBERT

